

# Coopérateurs Belges

POUR

1900

9me ANNÉE

Tous pour un

PRIX: 15 CENTIMES

Un pour Tous

L. BERTRAND

RUE JAMES WATT, 11, BRUXELLES





#### FOURS & PÉTRINS BORBECK

Spécialité de boulangeries économiques pour sociétés coopératives Diplômes d'honneur, Anvers 1894

PLUS DE 350 FOURS VENDUS EN BELGIQUE ET EN FRANCE

Installations faites par l'usine Borbeck :

Vooruit, Volksbelang, Het Volk et Werkersverdediging. à Gand : Coopérative des Employés, Boulangerie du Werker et De Groote Bakkerij, à Anvers; La Maison du Peuple, la Société l'Union économique, la Société La Nouvelle Boulangerie et la Grande Boulangerie Nationale, à Bruxelles; La Grande Boulangerie et St-Joseph, à Liége; Le Bon Grain, à Mariemont-Hayettes; Volksgeluk, à Louvain; De Naeyer et C'a Willebroeck; Progrès, à Jolimont; Les Ouvriers réunis, à Charleroi; Avenir du Parti ouvrier, La Roubaisienne; La Paix et l'Union, à Roubaix : L'Avenir des Travailleurs, à Baume ; Union-Progrès-Economie, à Frameries; Chemin de fer Malines-Terneuzen, à Saint-Nicolas; Bureau de bienfaisance, La Mutualité et l'Economie des Ménages, à Tourcoing; L'Union, à Lille; Petit Séminaire, à Bonne-Espérance; L'Union d'Houplines-lez-Armentières; Chempostel, à Ledeberg; L'Avenir, à Armentière: L'Union à Amiens; La Fourmi, à Lillers; La Prévoyance du Prolétaire, à Hénin-Liétard, la Société de Panification Intégrale, à Bruxelles et à Paris; l'Union des Syndicats, à Nancy; l'Union Fraternelle, à Liévin, et quantité d'autres en France, en Belgique et ailleurs.

Le succès des fabriques de pains est dú, non à la forme coppérative, mais à l'emploi de fours perfectionnés, c'est-à-dire à une application nouvelle de la grande industrie. (LES COOPÉ-

RATEURS BELGES, n° du 1° avril 1895.)

Toute fourniture est garantie de fabrication solide

Pour renseignements et tarifs, s'adresser à M. H.-H. NAP, agent général pour la France et la Belgique, à Gand (Belgique)







## **ALMANACH**

DES



# Coopérateurs Belges

POUR

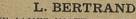
1900

9me ANNÉE

Tous pour un

PRIX: 15 CENTIMES





RUE JAMES WATT, 11, BRUXELLES





# Médoc supérieur 1899

GARANTI PUR A L'ANALYSE

### 150 FRANCS

La Barrique sur wagon Bruxelles

Echantillon gratis sur demande

# J. LEPERE

206, Boulevard Léopold

Anciennement 75, rue Jolly

BRUXELLES

JANVIER I	FÉVRIER	MARS	AVRIL
2 Mardi 2 3 Mercredi 3 4 Jeudi 4 5 Vendredi 5 6 Samedi 6 7 Dimanche 7 8 Lundi 8 9 Mardi 19 10 Mercredi 10 11 Jeudi 11 12 Vendredi 12 13 Samedi 13 14 Dimanche 14 15 Lundi 15 16 Mardi 16 17 Mercredi 17 18 Jeudi 18 19 Vendredi 19 20 Samedi 20 21 Dimanche 21 22 Lundi 22 3 Mardi 23 24 Mercredi 24 25 Jeudi 25 26 Vendredi 26 27 Samedi 26 27 Samedi 27	Jeudi Vendredi Samedi Dimanche Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Jeudi Vendredi Samedi Jeudi Vendredi Samedi Mardi Mercredi Jeudi Mardi Mercredi Lundi Mardi Mercredi Lundi Mardi Mercredi Lundi Vendredi Samedi Lundi Vendredi Samedi Dimanche Lundi Mardi Mercredi	1 Jeudi 2 Vendredi 3 Samedi 4 Dimanche 5 Lundi 6 Mardi 7 Mercredi 8 Jeudi 10 Samedi 11 Dimanche 12 Lundi 13 Mardi 14 Mercredi 15 Jeudi 16 Vendredi 17 Samedi 18 Dimanche 19 Lundi 20 Mardi 21 Mercredi 22 Jeudi 23 Vendredi 24 Samedi 25 Dimanche 26 Lundi 27 Mardi 28 Mercredi 29 Jeudi 30 Vendredi 30 Vendredi	1 Dimanche 2 Lundi 3 Mardi 4 Mercredi 5 Jeudi 6 Vendredi 7 Samedi 8 Dimanche 9 Lundi 10 Mardi 11 Mercredi 12 Jeudi 13 Vendredi 14 Samedi 15 Dimanche 16 Lundi 17 Mardi 18 Mercredi 19 Jeudi 20 Vendredi 21 Samedi 22 Dimanche 23 Lundi 24 Mardi 25 Mercredi 24 Mardi 25 Mercredi 26 Jeudi 27 Vendredi 28 Samedi 29 Dimanche 30 Lundi

# LA COOPÉRATION, par Louis Bertrand 1 beau volume de 180 pages Publié dans la Bibliothèque Belge des Connaissances modernes

Prix : 1 fr. 25

En vente à la Librairie du PEUPLE, 35, rue des Sables, Bruxelles

MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	
1 Mardi	1 Vendredi	1 Dimanche	1 Mercredi	
2 Mercredi	2 Samedi	2 Lundi	2 Jeudi	
3 Jeudi	3 Dimanche	3 Mardi	3 Vendredi	
4 Vendredi	4 Lundi	4 Mercredi	4 Samedi	
5 Samedi	5 Mardi	5 Jeudi	5 Dimanche	
6 Dimanche	6 Mercredi	6 Vendredi	6 Lundi	
7 Lundi	7 Jeudi	7 Samedi	7 Mardi	
8 Mardi	8 Vendredi	8 Dimanche	8 Mercredi	
9 Mercredi	9 Samedi	9 Lundi	9 Jeudi	
10 Jeudi	10 Dimanche	10 Mardi	10 Vendredi	
11 Vendredi	11 Lundi	11 Mercredi	11 Samedi	
12 Samedi	12 Mardi	12 Jeudi	12 Dimanche	
13 Dimanche	13 Mercredi	13 Vendredi	13 Lundi	
14 Lundi	14 Jeudi	-14 Samedi	14 Mardi	
15 Mardi	15 Vendredi	15 Dimanche	15 Mercredi	
16 Mercredi	16 Samedi	16 Lundi	16 Jeudi	
17 Jeudi	17 Dimanche	17 Mardi	17 Vendredi	
18 Vendredi	18 Lundi	18 Mercredi	18 Samedi	
19 Samedi	19 Mardi	19 Jeudi	19 Dimanche	
20 Dimanche	20 Mercredi	20 Vendredi	20 Lundi	
21 Lundi	21 Jeudi	21 Samedi	21 Mardi	
22 Mardi	22 Vendredi	22 Dimanche	22 Mercredi	
23 Mercredi	23 Samedi	23 Lundi	23 Jeudi	
24 Jeudi	24 Dimanche	24 Mardi	24 Vendredi	
25 Vendredi	25 Lundi	25 Mercredi	25 Samedi	
26 Samedi	26 Mardi	26 Jeudi	26 Dimanche	
27 Dimauche	27 Mercredi	27 Vendredi	27 Lundi	
28 Lundi	28 Jeudi	28 Samedi	28 Mardi	
29 Mardi	29 Vendredi	29 Dimanche	29 Mercredi	
30 Mercredi	30 Samedi	30 Lundi	30 Jeudi	
31 Jeudi		31 Mardi	31 Vendredi	

### Les Coopérateurs Belges Organe mensuel de la Coopération

Bureaux: 11, rue James Watt, Bruxelles

Abonnement : Belgique 1.25 fr. ; Union postale 2 fr.

SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Samedi 2 Dimanche 3 Lundi 4 Mardi 5 Mercredi 6 Jeudi 7 Vendredi 8 Samedi 9 Dimanche 10 Lundi 11 Mardi 12 Mercredi 13 Jeudi 14 Vendredi 15 Samedi 16 Dimanche 17 Lundi 18 Mardi 19 Mercredi 20 Jeudi 21 Vendredi 22 Samedi 23 Dimanche 24 Lundi 25 Mardi 26 Mercredi 27 Jeudi 28 Vendredi 27 Vendredi 28 Vendredi 29 Samedi 30 Dimanche	1 Lundi 2 Mardi 3 Mercredi 4 Jeudi 5 Vendredi 6 Samedi 7 Dimanche 8 Lundi 10 Mercredi 11 Jeudi 12 Vendredi 13 Samedi 14 Dimanche 15 Lundi 16 Mardi 17 Mercredi 18 Jeudi 19 Vendredi 20 Samedi 21 Dimanche 22 Lundi 23 Mardi 24 Mercredi 25 Jeudi 26 Vendredi 27 Samedi 28 Dimanche 29 Lundi 28 Dimanche 29 Lundi 30 Mardi 31 Mercredi	l Jeudi 2 Vendredi 3 Samedi 4 Dimanche 5 Lundi 6 Mardi 7 Mercredi 8 Jeudi 9 Vendredi 10 Samedi 11 Dimanche 12 Lundi 13 Mardi 14 Mercredi 15 Jeudi 16 Vendredi 17 Samedi 18 Dimanche 19 Lundi 20 Mardi 21 Mercredi 22 Jeudi 23 Vendredi 24 Samedi 25 Dimanche 26 Lundi 27 Mardi 27 Mardi 28 Mercredi 29 Jeudi 30 Vendredi	1 Samedi 2 Dimanche 3 Lundi 4 Mardi 5 Mercredi 6 Jeudi 7 Vendredi 8 Samedi 9 Dimanche 10 Lundi 11 Mardi 12 Mercredi 13 Jeudi 14 Vendredi 15 Samedi 16 Dimanche 17 Lundi 18 Mardi 19 Mercredi 20 Jeudi 21 Vendredi 22 Samedi 23 Dimanche 24 Lundi 25 Mardi 26 Mercredi 27 Jeudi 28 Vendredi 29 Samedi 30 Dimanche

### ANNÉE 1900

#### Quatre-Temps

Du Carème .				7,	9	et	10	mars.
De Pentecôte				7,	8	et	9	juin.
De Septembre				19,	21	et	22	septembr
De l'Avent .				19,	21	et	22	décembre.

#### Fêtes Mobiles

Septuagésime	Il février.	Pentecote	3 mai.
Cendres	28 février.	Trinité	10 mai.
Pâques	15 avril.	Fête-Dieu	14 juin.
Rogations.	21, 22 et 23 mai.	1º Dimanche	
Ascension	24 mai.	de l'Avent.	21 décembre.

#### Commencement des Saisons

Printemps	21 mars, à 1 h. 48 du soir.
Été	21 juin, à 9 h. 49 du soir.
Automne	23 septembre, à 0 h. 29 du matin.
Hiver	22 décembre, à 6 h. 51 du matin.

#### Éclipses de 1900

Il y aura, cette année, deux éclipses de soleil et une de lune. Eclipse de soleil, 28 mai, visible en Belgique. Eclipse de lune, 12 juin, en partie visible en Belgique. Eclipse de soleil, 21 novembre, invisible en Belgique.



### L'Année Coopérative

L'année 1898 avait été une année de pain cher, par suite des spéculations qui ont suivi les mauvaises récoltes de froment aux Etats-Unis et aux Indes.

L'année 1899 a été meilleure à ce point de vue. La récolte a été bonne et le prix du pain a baissé considérablement au grand profit des pauvres gens dont le pain est la principale nourriture.

Nos grandes boulangeries coopératives ont pu ainsi baisser rapidement le prix de la précieuse denrée qu'elles fabriquent, et ont forcé les boulangers à diminuer également leurs prix, ce qui ne serait certes pas arrivé autrement.

Il en résulte que la coopération a été utile, bienfaisante, non seulement à ses partisans, mais encore, par ricochet, au grand public consommateur, car elle lui a permis de manger du pain à bon marché alors qu'autrefois messieurs les boulangers, après chaque période de cherté du froment, conservaient pendant longtemps encore les hauts prix, bien que la farine se vendit meilleur marché.

Le mouvement coopératif a continué sa marche ascendante.

Du 1er octobre 1898 au 30 septembre 1899, plus de

200 nouvelles coopératives ont été fondées en Belgique et enregistrées au Moniteur Officiel.

Si on classe ces nouvelles sociétés d'après le but qu'elles poursuivent, on remarque que c'est à la campagne, parmi nos populations agricoles, que l'idée coopérative continue à faire des progrès marquants.

Le nombre des laiteries coopératives nouvelles, créées l'année dernière, s'élève à une cinquantaine.

Mais il arrivait que ces fabriques de beurre se faisaient entre elles une concurrence désastreuse dont profitaient surtout quelques-intermédiaires.

C'est alors que les administrateurs de laiteries ont compris que leur œuvre devait se compléter. Ils ont créé une Union des laiteries coopératives fédérées. Cette union a loué un immeuble à Bruxelles et y a établi un marché spécialement destiné à la vente du beurre et du fromage de nos laiteries.

Après les laiteries, les sociétés d'épargne et de crédit sont les plus nombreuses. Plus de 40 nouvelles sociétés de ce genre ont vu le jour dans l'année qui vient de s'écouler.

Puis, toujours dans nos centres agricoles, des sociétés d'achat de denrées pour les personnes et le bétail et de vente des produits de la ferme, au nombre d'une vingtaine, ont été constituées.

Puis, encore, 10 distilleries agricoles ont profité des avantages spéciaux que leur accorde la loi dù à l'initiative de M. De Smet de Naeyer. Les sociétés de consommation nouvellement créées depuis un an sont au nombre de 40.

Les nouvelles sociétés de production sont également assez nombreuses : une quinzaine. Parmi celles-ci, il en est 4 qui s'occupent d'imprimerie ; 2 meuneries ; 2 fabricant des chaussures ; 2 fabricant des meubles, etc., etc.

Nos lecteurs savent que la loi sur les sociétés coopératives oblige les fondateurs de celles ci d'indiquer quel est le capital minimum souscrit lors de leur création.

Au total, pour les 200 nouvelles coopératives fondées depuis un an, le capital total ainsi souscrit s'élève à la somme énorme de 14 millions et demi!

Le minimum par société est, pour les coopératives d'épargne et de crédit, de 21 francs. La part est de 3 fr.

Mais une banque coopérative a été fondée avec un capital minimum de 2 millions! Une autre indique 500,000 francs! Il y a là un abus.

L'abus est d'autant plus grand, que les fondateurs de ces soi-disant sociétés coopératives, à côté des parts de capital, créent des parts de fondateur sans désignation de valeur, tout comme les financiers qui constituent des sociétés anonymes.

Ces pratiques nous paraissent illégales au premier chef.

La même observation doit être faite en ce qui con-

cerne les sociétés coopératives d'assurances de toute nature qui ont êté constituées depuis quelque temps.

C'est ainsi que l'on a pu voir au Moniteur ou plutôt au Recueil des actes de sociétés que publie notre journal officiel, les statuts d'une société coopérative d'assurance au capital de 5 millions!

Une autre société, poursuivant le même objet, a été constituée au capital de 2 millions et une autre encore avec un fond social minimum s'élevant à fr. 500,000.

Il résulte d'un relevé que nous avons fait, que si les 200 nouvelles sociétés coopératives fondées depuis un an ont ensemble un capital de 14,500,000 francs en chiffre rond, sept de ces sociétés ont ensemble un capital de 12,600,000 francs!

Il y a là, nous le répétons, un véritable abus.

A notre avis, un remède s'impose :

Notre législation sur les sociétés est très libérale. Mais son vice radical, c'est qu'aucun contrôle n'existe en ce qui concerne la validité et la légalité des sociétés.

Pourquoi ne constitue-t on pas un organisme chargé d'enregistrer les sociétés nouvelles? L'enregistrement officiel n'aurait lieu que si toutes les prescriptions de la loi sont respectées.

Cette formalité légale serait surtout utile pour les sociétés anonymes, mais elle aurait aussi l'avantage d'empêcher la création de sociétés qui n'ont de coopératif que le nom et qui cachent souvent une véritable spéculation de leurs fondateurs.

Enfin!

Les sociétés coopératives socialistes se sont fédérées. La Fédération a été constituée le 6 novembre 1898. Plus de cent sociétés — et des plus importantes — ont , déjà adhéré à cet organisme si nécessaire et qui est appelé à rendre de très grands services.

La nouvelle Fédération a commencé à fonctionner. Elle a créée un service de contrôle de la comptabilité.

Elle a aussi un service du contentieux. Des avocats ont accepté de former un comité de consultation pour les sociétés coopératives affiliées.

Enfin, depuis quelques semaines, la Fédération des coopératives socialistes a commencé à acheter et à vendre certains produits qu'elle fournit aux coopératives à des prix très avantageux.

Pendant que le mouvement coopératif grandit et se développe, on voit augmenter la rage de messieurs les anticoopérateurs.

Ils continuent à pétitionner dans le but, disent-ils, de voir le Parlement mettre fin aux abus des sociétés coopératives!

Le principal abus signalé par ces messieurs c'est celui-ci : les coopératives vendent à trop bon marché!

Telle est notamment la plainte des brasseurs qui sont mécontents de la création de quelques brasseries coopératives.... qui sont appelées à faire des petits! A la Chambre, à trois ou quatre reprises, on a entendu des députés se faire l'écho des réclamations

des anticoopérateurs.

M. Cooreman, alors encore ministre de l'Industrie et du Travail, a fort bien répondu à MM. Woeste et Gilliaux en disant que les petits commerçants, au lieu de se plaindre des coopératives, feraient beaucoup mieux de s'associer aussi pour acheter en gros les marchandises qu'ils vendent, et pour en fabriquer aussi en commun.

C'est la seule chose logique à répondre; c'est le seul bon conseil qu'il y a à donner aux commerçants qui se

lamentent trop facilement.

Au surplus, quelques uns d'entre eux ont compris qu'au lieu de se plaindre, mieux valait s'associer aussi. Et ils ont fondé des coopératives d'achat et de vente, voir même des boulangeries.

Voilà le remède!

Tout autre serait ou arbitraire ou inefficace, car, en définitive, le but des coopératives est de vendre au meilleur marché possible — ce qui est à l'avantage du consommateur — et, ensuite, de ne vendre que des produits excellents.

Nous parlons de la qualité des produits.

C'est à cet effet que les pouvoirs publics devraient ouvrir les yeux et sévir avec fermeté!

Or, ils n'en font rien.

Les empoisonneurs publics, les commerçants qui vendent des produits falsifiés ou gâtés sont laissés très tranquilles.

Et forsque l'on en pince un et qu'on le traduit devant les tribunaux, il en est quitte à fort bon compte.

Il y a quelques jours n'a-t on pas vu encore le tribunal correctionnel de Bruxelles acquitter un individu qui avait vendu de la viande malsaine qui fut absorbée par des gens du peuple?

Et quand, par hasard, une condamnation intervient, elle est fort minime, ce qui constitue presque une invitation à recommencer.

Pour finir, nous présentons à nos fidèles lecteurs nos meilleurs souhaits pour l'année 1900.

Qu'ils continuent à travailler ferme pour la grande idée coopérative et la solidarité universelle!

L. BERTRAND.



a La Coopérative de consommation est une association qui a pour but de *procurer* à ses membres, dans les meilleures conditions possibles d'excellence et de bon marché, tel objet ou tel fait dont ils ont besoin ». M. Lecaisnes.

### Coopérateurs, demandez le



Si vous voulez conserver votre santé et épargner votre argent, exigez chez vos fournisseurs le

## "SUNLIGHT SAVON"

et défiez-vous soigneusement des grossières imitations jetées sur le marché.

### La Fédération des Sociétés coopératives

Pendant douze années, l'idée d'établir un lien entre les sociétés coopératives belges a fait l'objet de discussions dans la presse spéciale et dans les congrès du Parti ouvrier. Des assemblées auxquelles assistèrent des délégués de coopératives socialistes et non socialistes eurent aussi à examiner cette question.

L'idée fut reprise, abandonnée, mais elle ne fut

jamais oubliée.

Pendant tout ce laps de temps, le journal Les Coopérateurs belges continua le bon combat pour la réalisation de cette organisation nécessaire à la vie çoopérative.

Enfin l'idée fut reprise, en 1898, par la Maison du Peuple de Bruxelles, acceptée par le Congrès ouvrier de Verviers et définitivement admise par la réunion des délégations de 66 sociétés coopératives, à Bruxelles, le 6 novembre.

Un comité national, élu par le Congrès, s'attela dès le lendemain à la tâche. Pendant plusieurs mois, il chercha sa voie, se rendant compte des obstacles de mille espèces qui se présenteraient naturellement sur son chemin. Au début, il se contenta de recueillir une statistique sur les sociétés coopératives, des renseigne-

ments commerciaux, des données sur l'organisation coopérative fédérale à l'étranger, d'être, en un mot, pour les sociétés adhérentes un bureau d'instruction commerciale et d'éducation coopérative, un guide, un conseil.

La Fédération des sociétés coopératives n'eût-elle rempli que cette tâche, qu'on pourrait déjà s'estimer heureux.

Mais elle a fait plus.

Désormais son sort est assuré.

Fondée dans des conditions extrêmement modestes, elle a mis quelque temps à sortir des limbes de la théorie pour entrer dars la voie des achats.

Aujourd'hui, c'est une chose faite. Depuis deux mois, le Comité exécutif a commencé ses premiers achats; une trentaine de sociétés s'approvisionnent de marchandises à la Fédération.

Enfin les trois quarts ont payé leur cotisation et dix autres annoncent leur entrée dès janvier prochain.

C'est un succès!

Les grandes coopératives qui, jadis, n'étaient pas favorables à la Fédération, sont devenues de bonnes clientes: c'est, notamment le cas pour le *Vooruit*, la *Maison du Peuple* de Bruxelles, la *Populaire* de Liége, etc. Quant aux autres, nous parlons surtout des petites, la grande majorité est définitivement acquise à la Fédération.

Des enquêtes faites par nous dans plusieurs arron-

dissements de la Wallonnie, une nombreuse correspondance démontrent que la Fédération est devenue un rouage non seulement utile, mais un instrument dont maintes petites coopératives de province aperçoivent la nécessité pour l'avenir de la coopération.

La Fédération doit devenir un outil d'amélioration immédiate des conditions du travail en même temps qu'une arme de combat, tout comme la coopération dont elle n'est qu'une des multiples applications.

En ce moment, le Comité prépare la participation des sociétés coopératives socialistes à l'Exposition universelle de Paris, la publication d'un guide commercial à l'usage des sociétés. De plus, il se propose de convoquer, au commencement de l'an prochain, un congrès de sociétés coopératives, afin de constituer définitivement la Fédération, soit sous la forme de société coopérative, soit celle de société anonyme. Des projets de créer des établissements industriels sont aussi à l'étude.

L'œuvre aura mis quelque temps à pousser, mais la voilà qu'elle grandit. Il ne faut point être prophête pour dire qu'avant dix ans elle sera devenue une puissance commerciale, économique et sociale en Belgique.

Le cri : « Fédérez-vous! » répété pendant douze années, a été entendu. Il faudra que maintenant toutes les sociétés se disent : « Achetons en commun! »

L'avenir de la coopération est entre leurs mains!

FABRIQUES DE MARGARINE

## VAN DEN BERGHS, Limited

(Société Anonyme)

Bruxelles, 68, rue de Bonne

USINES

Rotterdam (Hollande) Glèves (Allemagne) Londre (Angleterre)

Production annuelle: 40 millions de kilos

Margarine spécialement spécialement recommandée aux Sociétés Cospératives : marque Vitello. Nouvelle fabrication brevetée, brunissant et moussant dans la poële comme le beurre naturel.

Propriété de la Maison

PRIX ET CONDITIONS

Voir le Catalogue de la Fédération

Grand assortiment d'emballages comprenant des articles utiles au ménage

#### LA

### Coopération au pays de Charlergi

Avant l'année 1884, la seule œuvre coopérative socialiste existant dans le bassin de Charleroi, était celle des métallurgistes de Couillet.

Au commencement de l'année 1894, le compagnon Guesse avec ses amis Souplit, Charlotteau, Bertouille etc., solligitèrent de la coopérative de Jolimont, la construction d'une succursale de la boulangerie du Centre, dans la propriété socialiste de nos amis de Roux.

L'accord ne s'étant pas fait sur cette base, il fut créé une petite boulangerie autonome, desservant les communes de Roux et de Jumet.

Au 1<sup>er</sup> juillet 1896, il y avait 323 affiliés et la production s'élevait à 790 pains par jour.

Les bénéfices s'élevaient à 4000 francs par semestre. En juillet 1896, eut lieu à Charleroi un congrès des mutualités socialistes créées en 1895 et 1896, au nombre de 23.

La coopération fut discutée à ce congrès et une délibération, dans le but de créer une boulangerie fédérale, fut adoptée par les délégués des groupes.

Des négociations eurent lieu avec l'administration de la Concorde de Roux, pour que celle-ci devienne la coopérative fédérale, et que des modifications fussent

apportées dans ce sens à ses statuts.

L'accord eut lieu et, dans son assemblée générale du 29 novembre 1896, les modifications furent adoptées et l'administration autorisée à donner à son matériel de fabrication tout le développement nécessaire.

D'autre part, la fédération des mutualités socialistes du bassin de Charleroi, continuait d'organiser la classe ouvrière et d'imprégner aux affiliés l'esprit de coopération.

Cette fédération se compose aujourd'hui de 43 groupes affiliés avec 7400 adhérants et un capital placé de 45,000 francs.

La marche de la coopérative la Concorde de Roux s'est développée parallèlement au développement du mouvement mutualiste.

Voici, à ce sujet, quelques chiffres :

Années	Mouvement des affiliés		duction	
Au 31 décembre 18	396 470	257,778	pains 2	$k^{\mathrm{ilos}}$
	97 1621	488,536	))	))
	98 3402 1.	159,140	))	))
Au 30 juin 1899 (6	mois) 4110-	745,220	))	))

Les recettes annuelles s'élévent à 381,336.91 francs. La valeur des immeubles, du matériel et de l'outillage atteint le chiffre de 211,214.15 francs.

La boulangerie consomme 11,543 sacs de farinc par

année et ce chiffre ne cesse d'augmenter par le développement continu de la coopération.

Les bénéfices de la boulangerie s'élèvent à 26,997.85 francs par semestre.

Voilà l'œuvre de la Concorde, créée par quelques dévoués, il y a cinq ans à peine, et dont la production journalière atteint déjà le chiffre énorme de dix mille kilos de pain.

La coopération s'est étendue à la brasserie, aux magasins d'épiceries, merceries et aunages.

En matière de brasserie, les forces organisées sous le drapeau de la fédération ençouragèrent le développement de la *Brasserie du travail* de Charleroi.

Elle est aujourd'hui en pleine prospérité, la vente augmente et avec elle le bénéfice.

La production atteint 8 brassins par mois de 125 hectolitres chacun.

Les bénéfices s'élèvent à environ 10,000 francs nets par année.

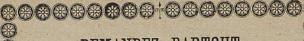
Pour ce qui est des magasins d'épiceries, mercerie et aunages, ils se développent partout dans le bassin. Il y en a une dizaine existant aujourd'hui et le nombre tend à augmenter.

D'ici quelques années, tout le bassin de Charleroi, autrefois si rebelle à la coopération, sera entièrement converti à cette idée et imprenable au point de vue socialiste!

H. Léonard.

AMORAL SERVICE

Député de Gharleroi.



### DEMANDEZ PARTOUT

LES

のスとの父本との父本との父本との父本との父本との

# Confitures

d'Oreye

のはいのは本たののはかいのはまたののはないのはまたのではた

### Produits supérieurs, pur sucre et fruits

FABRIQUÉS

sous le contrôle permanent de agents de l'Etat

A LA

### Confiturerie d'Oreye

(Annexe de la Sucrerie-Raffinerie)

Spécialement recommandés aux

Sociétés Coopératives

# Brasserie Coopérative

DES

#### OUVRIERS DU CENTRE, A JOLIMONT

Après avoir mis une branche de commerce en activité, lorsque la boutique est bien achalandée par sa clientèle, la coopérative des ouvriers du Centre, le Progrès de Jolimont, s'évertue à rechercher des branches nouvelles à exploiter afin d'augmenter le bien-être de ses affiliés.

C'est ainsi qu'en 1897, la coopérative le Progrès, administrait à merveille ses boulangeries. Ses pharmacies, ses boucheries, ses maisons du peuple et le commerce des vins suivaient la même marche ascentionnelle. Tous les six meis les comptes se clôturaient par de beaux bénéfices pour chacun des postes.

L'administration et les membres — douze mille! — étaient heureux de se voir si forts, si puissants, en marche vers un si bel et si souriant avenir, en un aussi court laps de temps.

Il faut convenir que « Noblesse Oblige » pour tous ceux qui décrochent des lauriers et des succès, et il en fut de même pour les coopérateurs socialistes de Jolimont.

Mais qu'inventer encore?

Le plus utile, n'était-il pas réalisé? Remboursons le compte des obligataires particuliers, disaient les uns ; agrandissons-nous, répondaient les autres; élargissons le cadre de nos affaires et l'on sera heureux, ajoutaient les autres le jour où nos exploitations seront plus nombreuses encore qu'à l'heure actuelle. Cette dernière opinion triompha et, chose extraordinaire, les événements vinrent servir nos vœux à souhait.

En effet, à côté de la coopérative, touchant à ses propriétés, un vieux moulin qui tombait en ruines, allait

être mis en vente.

Voilà notre affaire, fit le vieux gérant Th. Massart. Et à un prix modeste, sous-main si je ne m'abuse, il acheta la vieille construction.

Ce marché fit quelque bruit dans nos environs: les capitalistes étaient furieux de n'avoir pas été de la partie pour faire hausser le prix de vente ou, mieux que cela — furieux d'avoir perdu l'occasion de nous ravir quelque chose qui nous était propre et de nature à faire du bien à tous.

L'affaire fut cependant plus grave encore lorsque l'on sut, de source certaine, que la coopérative voulait faire du vieil immeuble

#### Une Brasserie

Auriez-vous jamais l'idée que les socialistes de Jolimont oseraient entreprendre l'exploitation d'une brasserie coopérative? se disaient entre eux MM, les brasseurs du centre, qui affectaient des airs de « tenir » avec l'ouvrier.

Du coup c'en fut fait de la prétendue sympathie de ces messieurs pour les besogneux. Ils se mirent donc en campagne et ils allèrent jusqu'à s'assembler dans le but de réunir les fonds nécessaires pour monter quelque part une grande boulangerie économique modèle, destinée à nous faire la concurrence! Qui sait si ce n'était pas pour tenter de culbuter la société coopérative le Progrès de Jolimont?...

Heureusement il n'en fut pas ainsi. Nos adversaires eurent la bonne pensée de se taire, ne faire semblant de rien. Pour commencer cependant, ils soignèrent davantage leur clientèle à laquelle ils firent de nombreuses visites avec force tournées de pintes à la clef. Ils sous-louèrent à bas prix un grand nombre de maisons bien situées où il y avait de grands débits de bière, et c'est ainsi qu'ils attendirent les premiers brassins de la bière de la coopérative de Jolimont.

Armés de la sorte, les brasseurs se croyaient puissants, et pour eux notre défaite pour ce qui regardait ce nouveau genre de production était certaine. Oh! les niaïs! Ils avaient compté sans la supériorité de la marchandise, et surtout de son bas prix.

En effet autrefois les brasseurs vendaient leur bière au prix minimum de 18 francs le tonneau, plus les 0.30 fr. qu'il fallait payer aux garçons brasseurs pour la mise en cave. La coopérative de Jolimont, au contraire, fixa son prix immédiatement à fr. 13.50 donc une diminution de fr. 4.50 au tonneau sur le prix des brasseurs particuliers, sans compter la suppression qu'elle faisait des 0.30 fr. au tonneau, taxe que le client payait autrefois pour la descente en cave aux garçons brasseurs.

Cette vieille pratique évidemment avait pour les patrons brasseurs l'avantage d'obtenir des ouvriers à bon marché: les clients suppléant aux salaires des ouvriers.

Ah! cette double initiative des coopérateurs de Jolimont eut un heureux effet sur la population du Centre. Aussi les injures et les calomnies ne leur furent pas épargnées par leurs déloyaux concurrents....

N'émpêche que les socialistes coopérateurs sont jusqu'ici les maîtres du marché. D'autre part, depuis la mise en activité de la brasserie, la production n'a jamais su suffire aux demandes de la clientèle.

L'établissement ne manque pourtant pas d'importance. Que l'on juge par les données suivantes :

1º la brasserie et ses dépendances est bâtie sur un terrain de 30 ares. La façade principale mesure 32 mètres de long sur une dizaine de mètres de hauteur. Les diverses caves représentent une superfices de 740 mètres carrés, et servent de remises pour les tonneaux, le matériel, etc. etc...

2º la brasserie est mise en branle par un générateur d'une force de 50 chevaux.

3° le personnel se compose de 15 personnes dont : un maître-brasseur, un mécanicien, un employé, six porteurs de bière.

A côté de ceux-là, six autres travailleurs sont occupés tout le temps à fabriquer de la bière, à la surveillance de ses caves, le remplissage des tonneaux, le nettoyage, etc., etc.

Trois postes indiqueront éloquemment aux lecteurs la valeur de cette première brasserie modèle appartenant au parti ouvrier:

Immeubles	71,278.85
Outillage	57,538.85
Matériel	54,591.61
	183,409.31

Cela indique déjà un beau capital qui ira sans aucun doute en augmentant.

#### La Production

Ouverte et en activité dès le 1<sup>er</sup> mai 1897, on fabriqua 22 brassins 4,223 hectolitres de bière, jusqu'à la fin de l'année 1897.

Pendant le premier semestre de 1898 on brasse 5,607, et 8,623 hectolitres et demi pendant le second.

Le premier semestre de 1899 accuse une progression à peine croyable.

En effet, on a fabriqué 46 brassins, ce qui représente

15,546 hectolitres de bière ou une moyenne de 597 tonneaux de 100 litres par semaine.

Dix admirables chevaux avec six garçons brasseurs distribuent tous les jours à la population du centre cette excellente bière coopérative, qui constitue en ce moment la boisson favorite des ménages ouvriers où l'on boit maintenant en famille. Car, nous devons le dire à notre louange, nous avons supprimé en partie l'onéreuse dépense du chef de famille, au cabaret, qui l'a remplacée, avec avantage, pour lui, sa femme et ses enfants, par le tonneau de bière au logis.

Les coopérateurs socialistes de Jolimont ont le droit d'être fiers de cette nouvelle œuvre-là.

#### Les Bénéfices

Pendant le premier exercice, la société a réalisé un bénéfice net de fr. 10,223.97, sur lequel une ristourne de 4,223 francs a été faite aux consommateurs à raison de 1 franc par hectolitre (1).

Pour le second exercice le bilan accuse un boni de fr. 12,464.87 sur lequel somme fr. 5,607.50 sont distribués aux clients de la brasserie au prorata de leurs achats.

Du 2 juillet au 31 décembre 1898, le compte brasserie

<sup>(1)</sup> Disons, pour bien faire comprendre nos chiffres, que la coopérative de Jolimont se compte parmi ses clients. En effet, elle doit alimenter les caves de ses Maisons du Peuple de Jolimont, La Louvière, Houdeng, Ecaussinnes et Morlanwelz.

solde en bénéfice avec fr. 21,665.85 et fr. 8,623.50 retournent aux coopérateurs.

Le premier semestre de cette année continue la marche ascendante des affaires, en signalant un bénéfice de fr. 28,407.89 dont 13,546 francs ont été remis aux différents clients de cette exploitation.

Nous pensons que nous ne pouvions mieux éclairer nos frères coopérateurs des diverses régions du pays, qu'en faisant sortir de nos bilans les divers chiffres qui plaident certainement en faveur de la première brasserie coopérative socialiste affiliée au Parti ouvrier Belge.

Voilà l'œuvre laborieuse et intelligente des ouvriers socialistes du Centre: elle est digne d'eux, des idées qu'ils représentent et aussi du grand Parti Ouvrier Belge, auquel ils sont fiers d'appartenir.

Pour ceux-là la belle devise Un pour tous et tous pour un, des vrais et sincères coopérateurs, vivra parce qu'elle se transmettra d'âge en âge et de génération en génération.

La coopération socialiste ne peut, d'ailleurs, avoir une existence sérieuse que par le développement de l'esprit coopératif et de l'esprit socialiste qui doivent animer tous ceux qui veulent se ranger sous son protecteur drapeau rouge.

La parole, les actes et les œuvres pour élargir et développer sans cesse ce qui existe en Belgique en matière coopérative, sont du domaine des hommes de bonne volonté et de dévouement envers leur pays et leurs sembtables.

Que ces volontés-là se produisent donc et avec l'aide de celles que nous comptons déjà à Gand, Bruxelles, Liége, Anvers, Louvain et Jolimont, nous deviendrons EUGÈNE ROUSSEAU. une force invincible!



### Sultane Savon EN BRIQUES EN POUDRE

Le plus économique

pour tous les usages de la toilette et du ménage

#### Le meilleur marché

NOTA. - Chaque caisse donne droit à des bons primes permettant d'obtenir les articles énoncés dans une liste adressée sur demande.

VOIR PRIX-COURANT DE LA FÉDÉRATION

Agence: 68, rue de Bonne, 68, Bruxelles

BOULOU (PYR O'LE) FRANCE

### Les Mutualités de crédit

Les institutions de crédit mutuel doivent, chez nous, être rangées en deux catégories bien distinctes : d'une part les *Banques populaires*, de l'autre les *Caisses rurales*.

Les Banques populaires, dont l'introduction en notre Pays remonte à trente cinq ans et qui se répartissent actuellement en une vingtaine de villes ou localités importantes, sont du systhème Schulze-Delitzsch approprié suivant les besoins et les idées des milieux dans lesquels elles sont appelées à fonctionner. C'est ainsi qu'après avoir à leurs débuts, adopté la responsabilité illimitée pour leurs membres, elles tendent, de plus en plus, à limiter cette responsabilité an montant de l'action souscrite.

Par principe, elle ne demandent et n'acceptent pro tection ni assistance de personne, des pouvoirs publics non plus que des particuliers. Elles ne veulent rien devoirs qu'aux seuls efforts de leurs membres, tous parfaitement égaux, estimant, avec raison, qu'elles peuvent quand même réaliser le but en vue duquel elles ont été instituées.

Les Banques populaires rendent de réels-services à ceux qui, trop faibles, trouveraient difficilement crédit

dans les grandes banques, principalement au petit commerce et à la petite industrie.

Elles sont généralement caissières des sociétés coopératives de consommation et de production auxquelles elles font aussi les avances qui leur sont parfois nécessaires.

N'ayant point particulièrement pour objet de réaliser de forts bénéfices, elles limitent généralement à 4 % le dividende pouvant être attribué à leurs actionnaires et distribuent le surplus des profits à leurs emprunteurs, sous forme de ristourne, au pro rata des intérêts par eux acquittés durant l'exercice.

Dans les conseils d'administration qui, se réunissant au moins une fois par semaine, prennent une part active à la gestion sociale, sont d'habitude appelés à sièger des représentants des divers métiers ou professions les plus en rapport d'affaires avec la Banque et parmi lesquels celle-ci recrute sa principale clientèle; ce qui est à la fois de toute justice et de sâge prévoyance.

Les indemnités de l'administration se partagent en jetons de présence et la participation aux bénéfices est mise en pratique en faveur du personnel employé, si humble qu'il soit; ce sont enfin, des institutions réellement démocratiques, sans grandes prétentions, cherchant sans cesse à se perfectionner et dont les développements pour ne point toujours être des plus rapides, n'en sont peut-être que plus assurés.

Elles sont absolument neutres, en ce sens qu'elles ne

s'occupent pas de politique, moins encore de religion.

Les Caisses rurales sont du type Raiffeisen, basées sur le principe de solidarité illimitée des associés et n'étendant leur sphère d'action au-delà du village où elles sont constituées. Elles furent introduites en Belgique, dans ces dernières années, par M. l'abbé Mellaerts, le directeur général du Boerenbond de Louvain, un véritable apôtre des œuvres de coopération à la campagne.

Si ces institutions de crédit agricole se sont multi pliées rapidement, surtout dans la partie flamande du pays, nombre d'entr'elles sont peu en affaires; il en est même, pourrait-on dire, qui n'existent que sur le papier.

Tandis que les Banques populaires ne réclament de leurs membres qu'honnêteté et probité, les Caisses rurales subordonnent la dispensation du crédit à une profession de foi religieuse. Ne peuvent, en esset, en faire partie — porte une clause de styte de leurs statuts — que les personnes qui reconnaissent la religion comme base de la société et y conforment leur conduite! Et par la religion il faut entendre, non une eroyance quelconque, mais la seule religion catholique; aussi le curé est-il, en quelque sorte, de droit président du conseil d'administration de la caisse qui prend le titre de paroissiale.

Au IXº Congrès du crédit populaire de France qui s'est tenu à Lille en 1897, nous nous sommes rencontrés avec nos compatriotes MM. les abbés Mellaerts et Vanden Driessche, M. le chanoine Dontreligne et le vif du débat s'est porté sur cette clause confessionnelle que nous avons combattue avec M. Lepreux, directeur de notre Caisse générale d'épargne et de retraite sous la garantie de l'État et M. Eug. Rostand,

président du Congrès.

Dans l'intérêt même du développement du crédit populaire rural, dans l'intérêt de la cause commune. de la coopération, disions-nous, laissons hors de ce domaine les questions de confession ou de parti. Nous pouvons penser et agir, chacun comme nous voulons, chez nous, pas ailleurs; dans nos institutions coopératives ne nous occupons ni de religion, ni de politique.

La vérité de la doctrine coopérative disait M. Rostand, est que la coopération doit être pratiquée en vue de ses fins économiques propres, et non en vue de fins distinctes étrangères ou même supérieures à ces fins

propres.

Nous ne nous vanterons pas d'avoir convaincu nos adversaires; mais nous sommes heureux de pouvoir constater que le Congrès, à l'unanimité de ses membres, à la suite de cette discussion qui n'avait cessé d'être des plus courtoises, vota une résolution reconnaissant que l'œuvre coopérative doit être pratiquée en vue uniquement de ses fins économiques propres et que les promoteurs doivent en conséquence se placer sur un terrain large, où toutes les bonnes volontés pourront se rencontrer.

ALFRED MICHA. Député de Liège.



ALA

## VIERGE NOIRE

BRUXELLES

### Coin des rues Ste Catherine et de la Vierge Noire

SUCCURSALES:

ANVERS, coin des rues Kipdorp et St-Jacques; TOUR-NAI, coin des rues Gallait et de la Tête d'Or; CHARLE-ROI, coin des rues du Pont-de-Sambre et de Montigny.

#### Vêtements pour Hommes et Enfants

40 à 50 p. c. meilleur marché que partout ailleurs

Pardessus demi-saison, étoffe fantaisie, très solides 9.75, 7-75, 4-75. Pardessus demi-saison, beau peigné fontaisie, toutes nuances, doublés satin

uni ou à carreaux 19.50, 17.50, 13.50. Pardessus demi-saison covercoat en belle qualité, doublés satin fantaisie,

49, 39, 29, 24, 19.50. Pardessus d'hiver, droits eu croisés, en moskowa noir ou bleu, doublés tartan, col. velours, 16, 13.50, 0.57.

Pardessus d'hiver, droits ou croisés, beaver et moskowa, noir, bleu, gris,

cuir brun, doublés tartan ou satin français, ouatés, col velours de Lyon, 39, 29, 24, 19.50

Vareuses pour enfants, en belle cheviote bleue ou fantaisie, doublées satin assortis, II, 9, 7.50, 6.25.

#### PELERINES A CAPUCHON

EN DRAP WATER BLEU ET NOIR Pour hommes, depuis 6.75. - Pour enfants, depuis 2.90.

DRAPERIES ET Meilleur marché que dans les maisons de gros

Rayon spécial de Vêtements sur mesure VÉTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS, ADMINISTRATIONS LIVREES

Expédition franco dans toute la Belgique à partir de 20 frs Envoi d'échantillons sur demande



Bien remarquer que l'entrée des Magasins de la VIERGE NOIRE se trouve au coin de la rue Ste-Catherine.

## GRANDE OU PETITE COOPÉRATION?

Les Coopérateurs belges ont constaté que notre petit pays ne contient pas moins de 1,350 sociétés coopératives. C'est une fort impressionnante quantité; mais elle ne nous permet pas de juger de l'importance et de l'influence réelle de la coopération; il faudrait encore être renseigné sur la qualité et la valeur des sociétés existantes.

Quel est le nombre de membres de chacune? Si les unes, assez rares, comptent plusieurs milliers de membres, combien n'en ont que quelques dizaines. Si le grand nombre de membres permet de composer un fort capital, l'insuffisance fréquente de celui ci résulte presque toujours du trop petit nombre de ceux-là. Quant aux services à rendre, ils comportent la plus excessive élasticité et dépendent surtout des autres éléments.

Cette variété, on pourrait dire ce contrasse parfois extrême, dépend surtout des motifs déterminants de la création de sociétés coopératives. Le besoin s'en fait généralement sentir et leur nécessité s'impose même à ceux qui avaient contre elles certaines préventions; l'intérêt particulier et immédiat des actionnaires est une grande cause mais elle resterait souvent inopé rante sans l'initiative d'hommes plus éclairés, ou plus intéressés, ou plus ambitieux.

Dans ces conditions, il est aisé de s'expliquer que la multiplicité des sociétés l'emporte nécessairement sur la valeur, surtout dans la période de début de la coopération; bien que les premiers initiateurs aient vécu à une époque déjà éloignée, nous pouvons considérer le réel essor de la coopération comme de date trop récente pour qu'il ne constitue qu'un début. Ici donc point de système nettement suivi, pas d'entente préalable entre régions, souvent même pas de souci des organismes existants avec lesquels il y aurait utilité de s'entendre ou qu'il serait nécessaire de sauvegarder. Au lieu de l'harmonie des intérêts, on ne rencontre que trop encore l'antagonisme, la lutte. Elle existe entre coopératives mêmes comme entre simples commerçants, et nous pouvons déjà retouver dans le domaine coopératif, sous un autre aspect et avec d'autres conséquences, l'opposition caractéristique et intense constatée entre le commerce en grand et le petit commerce. Le parallèle qui a été fait entre eux peut être repris presque complètement pour la grande coopération et la petite; les mêmes observations sont également applicables quant aux frais généraux, aux soldes, au contrôle, au coulage, à la division du travail, aux compétences nécessaires, aux achats, à la comptabilité, à la direction, à l'administration.

Mais il est des objections à faire pour la coopération que ne comporte pas le grand commerce. Parmi les principales il faut citer la grande difficulté de trouver les compétences auxiliaires indispensables, à cause de l'insuffisance obligée de la rémunération ; obligée, en effet, car la majeure partie des sociétés coopératives puissantes étant formées par des ouvriers, la plupart de ceux-ci ne comprennent pas que, dans l'état social actuel, il faille plus chèrement rémunérer les hommes les plus capables de réaliser les profits les plus considérables; un léger sacrifice pour s'attacher ou garder un homme spécial a souvent les conséquences financières les plus fructueuses pour la collectivité. Cette compréhension de l'intérêt des coopérateurs ne se rencontre guère en Belgique où les plus fortes sociétés ont néanmoins à leur tête des hommes d'une capacité exceptionnelle, uniquement à cause du sacrifice et du dévouement personnels de ces derniers; mais c'est l'esprit politique seul qui peut provoquer de tels actes d'abnégation; la coopération pure serait incapable d'en susciter.

Une autre objection capitale, c'est la facilité dangeureuse des excès de développement pour la grande société coopérative. Alors qu'un commerce particulier ne peut guère obtenir que les développements propres à son capital réel et à ses affaires courantes, une grande société coopérative jouit trop aisément d'excessives facilités d'agrandissement, d'extension; la plupart ont même à se débattre à cet égard contre les offres de leurs principaux fournisseurs. Il en peut résulter, fatalement, faute de clairvoyance ou de prévoyance, un fardeau trop lourd, une dépendance excessive envers les fournisseurs et le danger permanent pour la société, de voir son existence continuellement discutée ou discutable.

Nous visons évidemment les puissantes sociétés qui ont un grand nombre de sièges différents et qui remplacent avantageusement de nombreuses petites sociétés coopératives dont l'existence serait nécessairement plus précaire encore. Ces puissantes sociétés à multiples succursales, qui enserrent dans leurs mailles commerciales une région plus ou moins étendue, sont égalelement exposées à d'importantes causes de nuisance propres à leur constitution même. Il importe que l'entente et la solidarité réelles existent entre les membres et entre les sièges commerciaux de la société. Dans ces conditions, ces derniers peuvent-ils être éparpillés sur un vaste territoire ou faut-il, au contraire, qu'ils soient concentrés dans un certain rayon? Le système Delhaize, dans l'état actuel des esprits et à cause de l'insuffisance de l'éducation coopérative, n'est pas invocable en l'occurrence. Ici un patron décide; s'il doit tenir compte des besoins et des goûts du public, il n'a point à compter avec lui pour la gestion de ses affaires. Dans les sociétés coopératives, au contraire, les membres restent maîtres et tout maître veut profiter des prérogatives de la maîtrise. L'ignorance des affaires n'empêche guère leur discussion et, les faiblesses humaines aidant, surgissent des mécontentements, se produisent des récriminations, se forment des coteries, qui n'ont pas toujours d'effets trop sensibles si la société est forte et accréditée, mais qui peuvent lui être fatals si elle est en dépendance de fournisseurs ou de financiers; la défection simultanée, toujours à craindre, des membres de deux ou trois succursales peut être excessivement critique pour l'exécution de certains marchés importants ou pour les échéances prochaines. La solidarité, partant l'unité, ne peut donc être obtenue que si tous les membres d'une société coopérative ont les mêmes intérêts généraux et s'ils peuvent en être positivement convaincus.

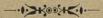
Dans notre parti, cette unité résulte plus de l'action politique et électorale propre à tous les membres, du groupement syndical ou mutualiste issu de la société coopérative même. Dépasser les bornes où l'action politique, syndicale ou mutualiste ne comporterait plus une solidarité tangible pour ne laisser subsister que le seul intérêt de la coopération commerciale, ce serait compromettre inutilement la sociéte et l'idée même de la coopération.

Nous pouvons conclure des énoncés qui précèdent, dont le défaut d'espace ne permet pas ici le développement, que l'éducation coopérative de la majeure partie de la population reste à faire, que la concurrence entre sociétés coopératives est condamnable, qu'il y a utilité à borner amiablement le rayon des opérations de plusieurs sociétés voisines, que les trop petites

sociétés coopératives sont condamnables parce qu'elles sont fatalement incapables d'atteindre le but qu'elles se sont assigné ou que leur maintien est dû à des sacrifices inutiles trop considérables, enfin et surtout qu'il y a utilité à faire de la coopération en grand par la création de succursales, en tenant compte des moyens financiers, des possibilités pratiques et de l'unité politique à sauvegarder.

L'initiative et l'intervention dans ce but du comité de la Fédération des sociétés coopératives seront le plus salutaires, et le choix de celui-ci comme comité arbitral en telle matière, semble s'imposer éventuelleà toutes nos sociétés.

> Henri Bury, Député permanent à Liége.



Je connais trop la faiblesse de la petite mécanique cérébrale que nous croyons être une machine à découvrir la Vérité, pour ne pas être d'une suprême tolérance quand il s'agit de questions aussi obscures, et s'il en est qui s'irritent contre moi, quand ils ne trouvent pas leurs conceptions dans ma tête, je considère, moi, comme tout à fait naturel et légitime de ne pas rencontrer les miennes dans la leur.

Je tiens que l'unique devoir d'un homme en ce monde est de se révéler sincèrement tel qu'il est, d'exprimer sincèrement les pensées et les convictions qu'il sent vivre en lui, de se manifester ainsi sincèrement en sa complète originalité. Si pour plaire ou se conformer à d'autres il y change quelque chose, c'est un menteur et un faussaire.

Edmond Picard.

## La Margarine

est aussi saine, aussi nutritive, aussi digestive que le meilleur beurre, à condition qu'elle soit de qualité supérieure.

LA FABRIQUE DE MARGARINE

# Ant. Jurgens, Prinzen & Co

Merxem-Anvers

par ses installations modèles

- » » machines perfectionnées
- » sa longue expérience
- » la richesse de lait qu'elle emploit

et sa grande production

est SEULE à même de fabriquer des qualités de margarine égales sous tous les rapports au beurre naturel le plus fin.

Réclamez sa

### MARQUE SPÉCIALE

dans toutes les coopératives.

Cette qualité de

#### MARGARINE

fabriquée spécialement p' les sociétés coopératives ne contient que des matières absolument pures, aussi bonnes pour l'alimentation que le beurre naturel.

La margarine est fabriquée sous te contrôle du gouvernement belge.



FABRIQUES DE MARGARINE Ant. Jurgens, Prinzen & Cº

Merxem-Anvers

Usines (OSCH, Hollande HELMOND, OSCH, Allemag.

Production totale: 700,000 k.

par semaine

### Quelques Dissertations sur la Coopération de production

Il est certain que l'idée coopérative pénètre de plus en plus la masse ouvrière. Partout, de quelque côté que l'on tourne ses regards, on voit le développement des associations et l'on peut dire qu'il ne se passe pas de jours qui n'en voit éclore une nouvelle.

La forme la moins commune est, sans conteste, la coopérative de production. Il nous semble inutile de nous étendre sur son caractère, car combien de fois celui-ci n'a-t-il pas été décrit, critiqué et défendu par des arguments péremptoires ?

Les coopératives de consommation sont actuellement nombreuses et en pleine prospérité et il n'y a guère que celles qui, conduites par une gérance incapable et imprévoyante, voient décliner leurs affaires, et bien des fois les affaires par la force des choses, l'emportent sur la gérance en maintenant l'institution sur pied, sans que celle-ci, toutefois, produise tous les avantages qu'on est en droit d'attendre d'elle.

Il en est autrement des coopératives de production. Ici la capacité des administrateurs joue un rôle prédominant. Les moindres fautes peuvent compromettre 'institution.

D'ailleurs les coopératives de production doivent surmonter beaucoup d'obstacles techniques, professionnels, financiers et combien d'autres encore, ce qui fait que l'existence de la plupart de celles qui ont été créées, n'a été que tout à fait précaire. C'est qu'il faut, pour ce genre de coopératives, des conditions tout à fait spéciales pour que le développement qu'on voudrait leur voir prendre, suivre les efforts qu'on consacre à leur expansion.

Elles luttent, en définitive, contre l'organisation actuelle du monde capitaliste; celui-ci est le maître du marché; il est rompu aux affaires; il possède un crédit et des capitaux considérables; il peut sans crainte de critique, faire exécuter le travail aux conditions qu'il lui sen ble bon d'imposer, car il est certain de toujours trouver sur le marché, assez de bras valides qui accepteront le travail qu'il aura la charité de leur procurer.

Dans l'atelier coopératif tout cela n'existe pas. Le pacte de solidarité une fois scellé, tout le monde est traité sur un pied d'égalité, et tous les associés sauront respecter les règlements qu'ils se sont eux-mêmes volontairement imposés.

Les difficultés qu'auront à surmonter les ateliers de production travaillant pour des coopératives de consommation, donc pour un marché fixe, seront moindres; dans ce cas encore-il faut que les matières produites soient d'utilité courante, sinon la production dépasserait la consommation et l'atelier devrait chercher des débouchés ailleurs, ce qui n'est guère facile dans le régime sous lequel nous vivons.

Pour pouvoir prendre un développement réel et faire consommer les produits par le marché, il faut que ceux-ci soient d'une nature spéciale, que de grandes usines n'en aient pas le monopole et que leur fabrication ne nécessite pas de capitaux trop grands.

Si l'industrie était déjà concentrée entre les mains de quelques sociétés anonymes, il serait difficile, sinon impossible, d'établir un atelier coopératif, car celui-ci ne pourra jamais disposer des capitaux nécessaires pour mettre son outillage à la hauteur de la fabrication et travailler avec des machines aussi perfectionnées, que les grands capitalistes seuls, qui ont un crédit presque illimité et une clientèle stable, peuvent acquérir.

Dans une industrie, au contraire, où le machinisme n'a pas pénétré, où la technique ne s'est pas spécialisée à outrance, où il n'est pas nécessaire de faire de la surproduction, et où, par conséquent, tout dépend d'un nombre assez restreint de personnes, s'occupant d'une production également spéciale, la chance est beaucoup plus grande, car alors tout dépend des producteurs qui sont les maîtres du marché,

Isolés, cependant, leur condition n'est pas enviable, car comme tous les autres travailleurs ils sont soumis à la concurrence que les acheteurs, qui cherchent toujours à acquérir au plus bas prix possible pour revendre au plus haut, se font sur leur dos. Alors intervient la coopération. Si le produit se fabrique à domicile, s'il ne nécessite pas de grands chantiers ni d'outils perfectionnés, la coopérative qui se créera sera simplement une société pour la vente. Au lieu de traiter avec chaque producteur en particulier, l'acheteur devra traiter avec la collectivité des producteurs et se soumettre aux conditions que celle-ci lui imposera. Il en serait de même si le travail se faisait en commun, si l'atelier coopératif abritait tous les coopérateurs. La situation serait même meilleure, car la production se faisant dans un même atelier, celui-ci pourra être régi dans toutes les règles de l'hygiène; les conditions du travail tendront à assurer le bien-être à tous les associés.

Tachons toutefois d'éviter, que là où l'atelier de production est créé, il ne prenne pas un caractère égoïstique, que ceux qui y travaillent, une fois libérés du patronnat, ne deviennent pas des patrons à leur tour et, si le succès les favorise, d'exploiter à leur profit la capacité et le travail de ceux qu'ils occupent.

L'histoire nous montre assez d'exemples de ce genre car presque toutes les associations qui ont été créées après la révolution de 1848 sous l'inspiration de Louis Blanc, et qui ont survécu jusqu'à nos jours, ne sont guère — malgré leur étiquette coopérative — que des sociétés où les profits du travail ne servent qu'à rémunérer les capitaux acquis par les premiers associés.

L'atelier coopératif doit donc être ouvert à tous les associés. Tous doivent, au même titre, profiter des avantages qu'il pourra réaliser. C'est à cette seule condition que ces essais de travail en commun peuvent être soutenus.

Cependant, le développement des coopératives de production est lent et difficile. La classe ouvrière ne sait pas encore assez apprécier les avantages qui pourraient en résulter. Il faut d'ailleurs tenir compte que l'ouvrier est en général exproprié de ses instruments de production, qu'il ne possède plus que sa force de travail, que seule encore il peut offrir en holocauste au capital.

Pour lui procurer son émancipation, pour rendre son travail libre et agréable, la communauté toute entière devra intervenir et lui restituer les instruments nécessaires, qu'il ne possède malheureusement plus. Mais l'intervention de la communauté exige toute une évolution préalable. Il faut que les hommes qui sont destinés à collaborer à la production future, soient conscients du rôle qu'ils devront remplir.

Efforçons-nous donc d'éduquer ceux qui devront un jour recueillir l'héritage et les bienfaits de la civilisation, pour que les adeptes du régime nouveau s'accroissent, deviennent légion, forment un ensemble conscient pour transformer l'ordre de chose existant pour entrer, comme le disait Saint-Simon, dans l'âge d'or qui n'est pas derrière nous, mais devant nous!

PAUL DEUTSCHER.

### EN GARDE!

Les refroidissements, les rhumes, les maux de gorge, les oppression, les transpirations, les frissons et toutes les affections des voies respiratoires, sont pernicieux en cette saison.

Ayez recours à la célèbre

## Pastille Poncelet

pour garantir votre poitrine et votre gorge. Deux pastilles prises de temps en temps mettent à l'abri de tout danger.

Le GOUDRON uni au CHLORATE DE POTASSE

dans la

## PASTILLE PONCELET

constitue, de l'avis des accadémies et du monde médical, le remede véritablement infaillible. Donc, si vous toussez, si la gorge vous chatouille, achetez partout pour 1.50 fr. une boîte de 100 Pastilles Em. Poncelet. En garde contre les copies ou imitations qui sont faites pour tromper le malade. A cet effet, exigez la signature: Em. PONCELET.

#### Par an: 500,000 guérisons authentiques

Dépôt général, France et Colonies : BOYAVAL, pharmacien, rue de Lannoy, Roubaix. — Paris, MALAVANT, pharmacien. — Envoi franco contre 1 fr. 60 en mandat ou timbres-poste, à M. BOYAVAL.

LISEZ:

Paris, 17 Janvier 1894.

Monsieur PONCELET.

C'est bien volontiers que je viens vous dire que vos Pastilles Em. PONCELET au goudron, etc., sont excellentes pour calmer la toux et saire évoluer un rhume vers sa fin, sans que le patient en soit incommodé.

Le Docteur AYME-BEY, 16, boul. St-Germain. Paris.

#### LES

## Trois phases de la coopération

Elles me semblent se dégager nettement aujourd'hui d'une évolution qui compte plus de trois quarts de siècle, et je crois pouvoir les caractériser par les sentiments dirigeants qui ont animé, ou tendent à animer les entreprises coopératives : la première est celle de l'altruisme idéaliste, la seconde est celle de la prépondérance du sentiment individualiste dans la coopération, la troisième est celle de la subordination croissante de l'individualisme à l'altruisme. C'est celle du socialisme positif et de la Solidarité progressive.

#### I. - Phase Idéaliste

L'œuvre grandiose de Robert Owen, à la fois puissant expérimentateur et idéaliste sublime, domine toute cette évolution. Son système d'association mutuelle promettait au monde une réorganisation définitve sur la base des communautés de villages agricoles-industrielles.

Owen, dans son entraînement irrésistible vers l'idéal socialiste, voulut atteindre d'un bond, avec des éléments hélas! trop imparfaits, empruntés à une civilisation antérieure, les formes sociales les plus parfaites.

L'histoire a enrégistré ces défaites qui sont comme des chutes de l'idéal: telle a été la ruine de son éclatante entreprise de New Harmony aux Etats-Unis. Mais ces défaites du génie sont précisément les leçons les plus éloquentes et les plus fécondes que l'histoire nous donne. A l'idéalisme absolu correspond une forme de la coopération, dominée, elle aussi, par le sentiment dirigeant de l'altruisme, par le sacrifice actuet de l'intérêt personnel à l'intérêt collectif supérieur et éloigné, mais plus accessible au grand nombre de travailleurs que l'essai de New Harmony. C'est alors, en effet, que s'ouvrit cette phase, aujourd'hui oubliée de l'histoire de la coopération, où celle-ci est conçue comme préparation à l'institution de la communauté, de la forme sociale définitive.

Et, en effet, dans cette phase, les coopérateurs poursuivent la formation d'un capital collectif inaliénable, à l'aide des bénéfices des sociétés coopératives de consommation; tout avantage individuel et actuel est ainsi sacrifié à l'avantage social futur. Sous l'impulsion d'Owen, des centaines de sociétés coopératives s'organisèrent sur ce type. Mais c'était trop demander encore de désintéressement à la nature humaine actuelle. Elle avait besoin de s'élever d'un degré supérieur en morale sociale. Les efforts, très nombreux dans le premier tiers du siècle, cédèrent finalement devant le retour offensif de l'intérêt personnel. Toutes ces sociétés coopératives succombèrent.

#### II. - Phase Individualiste

La coopération se transforma alors ; des caractères nouveaux non seulement marquèrent cette nouvelle phase, mais lui donnèrent une stabilité qu'elle n'avait pas eue antérieurement et qui était indispensable à un progrès ultérieur, à une phase supérieure de l'èvolution. Les pionniers de Rochdale, dès 1844, marquent l'avenement et les traits essentiels de cette coopération nouvelle. Là, dans les sociétés de consommation, les profits, au lieu d'être l'objet d'une accumulation collective, d'une capitalisation collective, deviennent propriété individuelle et sont répartis entre les sociétaires au marc le franc de leurs achats. Certes, cette forme coopérative porte l'empreinte individualiste, mais elle procède des entreprises d'Owen, et elle n'eût pas été possible sans Owen; mieur adaptée au sentiment encore prépondérant de l'intérêt personnel, cette coopération nouvelle devait recevoir une expansion rapide et jeter des racines profondes dans l'état social-actuel. Pourtant elle ne doit elle même qu'être une préparation à la fois morale et é : onomique à une forme supérieure d'association. Ce qui marque l'imperfection de ses conditions morales, ce sont les applications qui en ont été faites, non pas seulement à la consommation ou à la distribution des richesses, mais à la production. Les expériences tentées à Paris, et dont les résultats ont pu être observés assez longtemps après le grand essor de 1848, sont mieux faites que toutes les autres pour révéler à quelle déviation peut aboutir la coopération en mode individualiste.

On a vu, en effet, la plupart des sociétés de production qui ont survécu dans la seconde moitié du siècle, reconstituer le partronat sous une forme collective, rétablir le salariat à l'égard de leurs auxiliaires, sans même consentir, dans la plupart des cas, à les faire participer aux bénéfices de leurs entreprises.

Tel a été trop souvent en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, le résultat des efforts consécutifs dûs à des groupes isolés de coopérateurs, dans la production des richesses.

Cependant, à cette phase de la coopération, une phase nouvelle doit succéder à son tour; elle sera caractérisée par des sentiments moraux à la fois supérieurs et mieux adaptés aux conditions d'avancement moral de la société humaine; elle aussi, sera préparée par l'évolution antérieure et, pour ainsi dire, nécessitée par elle.

C'est, qu'en effet, dans l'intervalle, dans le cours de ce siècle si tourmenté et si puissamment organique à travers toutes ces révolutions, l'extension même des sociétés coopératives de consommation et le développement formidable des *Unions professionnelles*, des *Trade Unions* viennent nous fournir les conditions organiques d'un développement supérieur de l'association.

Moins d'un tiers de siècle après la mort du grand

Owen, les sociétés coopératives de consommation en Angleterre avaient élevé le chiffre de leurs affaires à près de huit cent millions de francs et leurs bénéfices à plus cent millions de francs; des fédérations considérables s'étaient constituées, les sociétés d'achat en gros, les Wholesale Societes s'étaient à leur tour emparées de la production d'un nombre toujours croissant de marchandises, en instituant ou en commanditant des ateliers de production.

Mais il reste à franchir les obstacles que l'égoïsme individuel et l'égoïsme collectif ont laissé subsister sur la route de la coopération. Jusqu'ici les Wholesale Societies n'ont pas réellement développé la coopération de production, elles restent des employeurs collectifs, et ce n'est que peu à peu qu'elles admettent leurs employés à la participation aux bénéfices mêmes. Ce qu'il faut, c'est mettre en présence de ces sociétés de consommation, des sociétés de production dégagées complètement du salariat et autonomes. C'est ce que favoriseront à leur tour les Unions professionnelles dans leur évolution propre.

#### III. - Phase de la Solidarité.

On voit, en effet, en France depuis un quart de siècle, les Syndicats s'appliquer à discipliner l'égoïsme dans la coopération, et à diminuer les formes de patronat qui s'y étaient reconstituées. Les sociétés coopératives nouvelles en France, à Paris surtout, dégagent toutes

aujourd'hui les éléments du travail et du capital, du sein des Unions syndicales; le retour à l'égoïsme collectif, ou individuel, est contenu par tout l'ensemble des dispositions organiques des sociétés de production.

Nous voyons ainsi se coordoner spontanément toutes les conditions de la phase supérieure de la coopération, celle dans laquelle le sentiment individualiste ou égoïste subordonné graduellement à la solidarité.

D'une part, les fédérations de sociétés de consommation ouvriront des débouchés de plus en plus assurés aux sociétés de production, et participeront directement à leur commandite, à la formation de leurs capitaux; - d'autre part, les unions professionnelles formeront la base solide du groupement coopératif, les éléments personnels de la coopération, et une partie des capitaux : grâce à ce lien inflexible, les entraînements égoïstes seront conjurés, bien qu'il faille faire une place à l'intérêt personnel, dans la coopération, la place nécessaire, en donnant à la solidarité la plus large place que comportera l'avancement moral des travailleurs ; c'est là le grand problème auquel nous devons appliquer nos efforts; et c'est au parti socialiste qu'il appartient de le résoudre. L'inintelligence de l'évolution coopérative est telle, chez le parti gouvernant, que la loi belge sur les unions professionnelles interdit d'une manière absolue toute participation directe des Unions à la formation desociétés coopératives de production. C'est un désl à l'histoire même, c'est un

obstacle opposé à l'évolution normale du prolétariat, à la transformation pacifique du salariat. C'est à nous, dont les maîtres, au début du siècle ont jeté les fondements de la coopération, et projeté devant nous la sublime vision de l'avenir, l'idéal de la communauté égalitaire, c'est à nous que revient la mission difficile, mais pleine de grandeur, de nous élever à la troisième troisième phase de la coopération, par les lumières de l'expérience et de la science même.

Quand Robert Owen s'éteignit, en 1858, il laissa s'échapper de ses lèvres glacées ces paroles que justifiait une longue vie consacrée à l'humanité : relief har come, le repos est venu; le repos était en effet justement conquis par ce grand homme, mais il ne l'est pas encore pour sa pensée : il faut qu'elle reste agissante, dans notre genération etcelles qui la suivront, jusqu'au triomphe final.

HECTOR DENIS.

Député de Liège.



## Victor Hugo, coopérateur

L'illustre poète Gœthe, l'immortel auteur de Faust, a dit qu'il y avait deux genres de poètes : ceux qui écrivent des poésies et ceux qui se contentent de les aimer et de les comprendre.

De même, nous pourrons dire qu'ii y a deux genres de coopérateurs : ceux qui mettent la coopération en pratique, et ceux qui l'aiment et qui la font aimer par leurs écrits.

C'est dans dernière cette catégorie qu'il faut classer . Victor Hugo.

Si vous en doutez, écoutez ce qu'il a dit dans les Misérables.

- « Universaliser la propriété (ce qui est le contraire » de l'abolir) en supprimant le parasitisme social,
- » c'est à dire arriver à ce but : tout homme proprié-
- » taire et aucun homme maître, voilà pour moi la » véritable économie sociale et politique. »

J'abrège et je me résume :

- « Oui, autant qu'il est permis à l'homme de vouloir,
- » je veux détruire la fatalité humaine, je condamne l'es » clavage, je chasse la misère, j'enseigne l'ignorance,
- » je traite la maladie, j'éclaire la nuit, je hais la haine.
- « Voilà ce que je suis, et voilà pourquoi j'ai écrit

» les Misérables. »

Ne croirait-on pas lire le *credo* d'un vrai coopérateur? Quand on entend dire : « suppression du parasitisme social », c'est-à-dire suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme?

Donc, plus d'industriels vivant en parasite du produit du travail d'autres hommes, ouvriers ou employés.

Mais, n'est-ce pas là le programme de la coopération de production?

« Tout homme propriétaire et aucun homme maître »: mais c'est, si nous ne nous trompons, de la coopération de construction, puisque cela se réduit à souhaiter que tous les travailleurs puissent habiter une riante maisonnette, aussi modeste que vous voudrez, mais leur appartenant.

Et quand il parle de condamner l'esclavage, ne veut-il pas parler de la suppression du salariat qui crée deux catégories d'êtres, le maître et l'esclave, le patron et l'ouvrier?

Ne voit-on pas que la seule façon de supprimer cet esclavage, c'est l'association de production?

« Chasser la misère et traiter la maladie! »

Mais rien n'est plus facile grâce à l'assurance contre la vieillesse et aux sociétés de secours mutuels, qui sont de vraies coopératives.

Quant à la phrase : « Je hais la haine », tout le programme coopératif d'entente fraternelle et d'union pour la vie, opposé à la lutte pour la vie, est là d'une réalité saisissante!

## NOUVELLES SOCIÉTÉS CCOPÉRATIVES

Fondées du 1er Novembre 1898 au 31 Octobre 1899

1. Société d'Assurance Incendie, Hingene.

2. Cordonnerie Economique, Oignies.

3. Banque internationale du commerce et de l'industrie, Liége.

4. Maison du Peuple, Ayeneux.

5. Laiterie St-Dionisius, Op-Oeteren.6. Epargne et Crédit, Tremeloo.

7. La Persévérance, Ham-sur-Heure.

- 8. Distillerie agricole, Wielebeke, 9. Caisse d'Epargne et de Crédit, Lens-St-Remy.
- Distillerie agricole, Aalst-Mijlbeek.
   Assurance Incendie, Hooglede.

12. Distillerie Agricole, Bernissem.

13. L'Avenir, Liége.

14. Caisse Nationale, Buggenhout. 15. La Meunerie agricole, Herve.

16. Le Progrès, Spy.

- 17. Distillerie agricole, Seviscourt.
  18. Union commerciale, Bruxelles.
- 19. Caisse d'Epargne et Crédit, Landen.
- Epargne et Crédit, Glabbeke.
   Caisse Ste-Elisabeth, Melsele.
   Laiterie St-Donat, Bérismenil.
- 23. Laiterie à vapeur, Frasnes (Gosselies).
- 24. Distillerie du Canal, Roulers. 25. Coopérative Ste-Véronique, Liége.

26. Laiterie, Libin.

27. Laiterie Ste-Brigitte, Deuwen.

28. Caisse nationale, Berlaere.

- 29. Caisse d'Epargne et Crédit, Heusden. 30. Les Cultivateurs réunis, Laplaigne.
- 31. Les cultivateurs de Seneffe, Seneffe. 32. L'Union écaussinière, Ecaussines.
- 33. Laiterie St-Georges, Boorsheim.
- 34. Coopératives des Tabacs, Bruxelles.

35. Cercle St-Joseph, Welin.

36. Laiterie St-Jean, Thisselt.

37. L'Economie ouvrière, Corennes.

38. Caisse d'Epargne et Crédit, Beaumont.

39. Les agriculteurs réunis, Laiche. 40. Epargne et Crédit, Lommel.

41. Les cultivateurs réunis, Borsbeke.

42. La Protection générale, Bruxelles.

43. Epargne et Crédit d'Anvers-Nord, Anvers.

44. Epargne et Crédit, Strombeek-Bever. 45. Syndicat agricole, Braine-le-Comte.

46. Syndicat agricole l'Etoile, Genly.

47. Grande Compagnie de production, Anvers.

48. Imprimerie Excelsior, Louvain.

49. Caisse d'Epargne et Crédit, Solre-St-Géry.

50. Epargne et Crédit, Alken.

51. Société des Constatateurs, Anvers. 52. L'Union fait la Force, Jurbise.

53. Distillerie agricole, Barbençon.

54. Meunerie et boulangerie économique, Ster-Francorchamps.

55. Les menuisiers réunis, Liége.

La Protection générale, Bruxelles.
 Laiterie St-Bernard, Lommel.
 Laiterie Ste-Gertrude, Machelen.

59. Imprimerie coopérative, Mons. 60. L'Avenir du Peuple, Micheroux.

61. Laiterie St-Gerlacus, Tongerloo.

62. Laiterie St-Bavon, Meire.

63: P. O. L. Bruxelles. 64. Laiterie de Rettigny, Rettigny.

65. Les Agriculteurs Réunis, Ucimont.

66. Caisse rurale, Marchin. 67. Syndicat agricole, Marchin.

68. Laiterie Ste-Lucie, Garonne.

69. Assurance incendie, Couckelaere.

70. Epargne et Crédit, Esschen. 71. L'Union laitière, Lacuisine.

72. Caisse d'Epargne et Crédit, Witry.

73. Caisse d'Epargne et Crédit, Nosseghem.

74. Laiterie de Limerlé, Limerlé.

75. Laiterie coopérative, Neer-Oeteren.

Laiterie coopérative, Meesdyck.

77. Laiterie Ste-Brigitte, Hermée-Herstal.

78. La renommée des ménagères, Verviers.

79. Laiterie St-Roch, Maelen. 80. Laiierie St Martin, Meysse.

- 81. Société coopérative. Autre-Eglise. 82. Meunerie économique, Clavier. 83. Laiterie St-Joseph, Hodister,
- 84. La Fraternelle, Seilles. 85. Caisse rurale, Trembleur.

86. Société coopérative St-Amand, Grand-Leez.

87. Caisse d'Epargne et Crédit, Bourlers.

88. Brasserie et Meunerie St-Joseph, Ploegsteert.

89. Pharmacie normale, Bruxelles.

90. Laiterie De Grijve, Berchem O. L. V. 91. Epargne et Crédit, Berlaer-Heikaud.

92. Société coopérative d'élevage et d'engraissement de porcs, Carlsbourg.

93. Les tailleurs réunis, Bruges.

94. Société coopérative St-Michaël, Oevel.

95. Laiterie St-Martin, Rumpst.

96. Société d'Epargne et Crédit, Hérenthals.

97. Société d'Epargne et crédit. Hauthem-Ste-M. 98. Caisse nationale, Rumbeke.

99. Le Progrès, Sov.

100. Les disciples de Mozart, Queue-du-Bois.

101. La Concorde, Wéris.

102. L'Union des assurances coopératives, Bruxelles.

103. La Constatation automatique, Wandre.

104. Laiterie oopérative, Reppel. 105. Epargne et Crédit, Hasselt.

106. Le syndicat d'achat, Ganrain-Ramecroix.

107. L'Union Notre-Dame, Hockai. 108. Epargue et Crédit, Caggevinne.

109. Laiterie St-Donnat, Ville-du-Bois, 110. Laiterie St-Lambert, Neeroeteren.

111. L'union fait la force.

112. Eaux de Modave, Modave.

113. Constation automatique, Mons. 114. Epargue et Crédit, Thisselt.

115. L'Aurore, Tubize.

116. La Justice, Wasmes.

117. Laiterie coopérative, Dilsen.

118. Distillerie agricole, Lede.

119. Caisse rurale, Bra (Stavelot).

120. Mutua Belgica, Bruxelles.

121. Caisse d'Epargne et Crédit, Folz-lez-Caves.

122. Association Universitaire, Louvain.

123. Laiterie St-Benoît, Regné.

Librairie internationale, Bruxelles.
 Société d'Epargne et Crédit, Batzel.

126. Euréka, Namur.

127: L'Avenir, Moustier s/Sambre.

128. Société d'Epargne et Crédit, Achter-Oolen.

129. Laiterie St-Hubert, Malines.

130. Caisse rurale, Hornues.

131. Laiterie coopérative, Balen s/Nethe.

132. Union des Maitres des Carrières de Petit Granit, Sprimont.

133. Laiterie coopérative, Brichan. 134. Laiterie coopérative, Rethy.

135. Asia-Natie, Anvers.

136. The coopérative Window Glass Work C°, Gilly.

137. Caisse rurale, Visé.

138. Boulangerie populaire, Anvers. 139. Brasserie St-Martin, Lophem.

Maison du Peuple, Florenne.
 Laiterie coopérative, Fays-les-Veneurs.

142. Coopérative Liberté et Fraternité. 143. Laiterie de Bodeux. Basse-Bodeux.

144. De Vereenigde Poeliers, Anvers145. L'Economie universelle, Bruxelles.

146. La Prospérité belge, Haine-St-Paul.

147. Vélo Urbaine, Hamme.148. Brasserie de Falisolles, Falisolles.

149. Laiterio coopérative, Heeren-Eldoren.

150. Yser Natie, Anvers.

151. L'Emancipation des Sabotiers, Daussois.

152. Laiterie coopérative, Wibrin.

153. L'Eclairage électrique, Overmeire.

154. Laiterie coopérative, Overmeire. 155. Laiterie coopérative, Eelen.

156. La Solidarité, Pepinster.

157. Epargne et Crédit, Paal. 158. Distillerie agricole, Roulers.

159. Syndicat agricole, Soignies.

160. L'Espoir, Seloignes.

161. La Prévision, Ougrée.

162. Coopérative St-Eloi, Baulers.
163. Epargne et Crédit, Aertrijcke.

164. Distillerie agricole, Strombeek-Bever.

165. Laiterie régionale St-Vincent, Chevrain.

166. L'Union, Landen,

167. Le Lion Rouge, Alost.

168. Electricité, Merbes-le-Château.

169. La Semence, Liége.

170. Les laiteries réunies, Bruxelles.

171. Les Patrons prévoyants, Oostkamp. 172. Laiterie Saint-Urban, Baclain.

173. L'Escaut, Anvers.

174. Imprimerie coopérative, Morlanwelz.

175. Laiterie coopérative, Masbourg.

176. L'Economie, Gérouville.

177. Fabrique de Glace, Malines.178. Laiterie Ste-Catherine, Siney.179. Les Cultivateurs réunis, Sovet.

180. La Fraternité hesbignonne, Hannesche.

181. Laiterie coopérative, Velaine.

182. Société d'assurance incendie, Cortemarck.

183. Assurance agricole et industrielle de la Hesbaye, Hannut.

184. Cercle agricole hesbignon, Hannesche. 185. L'Institut industriel, Bruxelles.

186. L'Yssche. Vloibeck.

187. Société coopérative laitière, Gembloux.

188. Laiterie La Fraternité, Weelde. 189. Les Ouvriers réunis, Morville.

190. Les Eleveurs de chevaux, Beveren-Waes.

191. Distillerie agricole, Ninove.

192. Les Cultivateurs réunis, Fontenaille.



## Table des Matières

Calendrier pour 1900
L'Année 1900
L'Année coopérative
La Fédération des sociétés coopératives du Parti ouvrier . 💎 📙
La Coopération au pays de Charleroi
La Brasserie coopérative des Ouvriers du Centre, à
Jolimont
Les Mutualités de Crédit
Grande ou petite Coopération
Quelques dissertations sur les coopératives de production. 4
Les trois phases de la coopération
Victor Hugo, coopérateur ,
Nouvelles Sociétés coopératives

### COOPÉRATIVE VINICOLE GÉNÉRALE

**\*\*\*=\*\*=\*\*=\*\*=\*\*** 

Association de Viticulteurs français

Statuts déposés chez Mº BRULLE, notaire à Libourne

Siège social à Libourne (Gironde)

Succursales à Montpellier, Epernay, Chassagne-Montrachet et Cognac

VINS DE TOUTES PROVENANCES

Fournitures spéciales aux Sociétés coopératives et à leurs Sociétaires

#### Fabrique Néerlandaise de Levure et d'Alcool

Directeurs: J.-C. van Marken, F.-G. Waller DELFT (Hollande) et BRUGES-BASSINS

# Levure Royale

ABSOLUMENT PURE
700 grammes valent 1000 grammes

de toute autre espèce de levure dite Française ou Viennoise

PRODUCTION: 100,000 K. PAR SEMAINE

Demandez un étui contenant les éléments nécessaires pour contrôler avec une certitude absolue a pureté de toute marque de levure.

# SUNLIGHT SAVON

\*

Pur, Bon Marché, Economique

Le succès du SUNLIGHT SAVON étant sans précèdent, certains faquicants peu scrupuleux se sont empressées d'imiter nos boîtes, nos affiches, les termes employés dans nos prospectus et jusqu'à l'aspect extérieur du SUNLIGHT SAVON.

Ces procédés devant souvent amener une confusion momentanée entré le véritable SUNLIGHT SAVON et ces produits inférieurs, nous prions instamment nos clients d'exiger que les mots SUNLIGHT SAVON soient estampillés sur chaque brique.

DEMANDEZ PARTOUT LE

### SAVON LEVER PHÉNIQUÉ

Antiseptique et Désinfectant

Recommandé par tous les médecins pour assainir les locaux, combattre la contagion et pour tous usages hygiéniques. — Même marque que le SUNLIGHT SAVON.

